



Informations
pour les
exploitants



Terrebonne

NOUVEAU À LA VILLE DE TERREBONNE

INSCRIVEZ-VOUS AU PROGRAMME **VOISINS SECOURS**

Vous êtes exploitant d'une résidence pour aînés ou d'une ressource intermédiaire et vous avez leur sécurité à cœur ?

Sollicitez l'aide de vos voisins et invitez-les à participer au programme *Voisins secours*.

Le programme *Voisins secours* invite les citoyens vivant à proximité d'une résidence de pour aînés ou d'une ressource intermédiaire à accueillir temporairement, en situation d'urgence, un ou des résidents jusqu'à l'arrivée des services d'urgence.



DU RÉCONFORT ET DU SOUTIEN POUR VOS RÉSIDENTS EN CAS D'URGENCE

Participer au programme *Voisins secours*, c'est assurer un sentiment de confort à vos résidents qui trouveront refuge temporairement chez un voisin de confiance en cas d'urgence, surtout par temps froid.



COMMENT PARTICIPER À CE PROGRAMME D'ENTRAIDE ?

Ce programme est entièrement **GRATUIT** et viendra enrichir votre plan de sécurité incendie.

Vous n'avez qu'à solliciter l'aide des voisins de votre choix à participer. Une fois la liste de vos voisins en main, vous pouvez vous inscrire auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ): **450 464-6413**

Par la suite, vous devez maintenir votre liste de voisins à jour, au moins une fois par année.

Informez vos résidents de votre inscription à ce programme !



LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

En aucun cas les voisins n'auront à entrer dans la résidence pendant l'évacuation: ils devront rencontrer vos résidents à l'extérieur du bâtiment pour les diriger vers un endroit sécuritaire.

COMMENT FONCTIONNE VOISINS SECOURS: MODE D'EMPLOI

À la suite de votre inscription au programme *Voisins secours*, vous obtiendrez un numéro à 10 chiffres que vous pourrez programmer sur votre téléphone, ainsi qu'un code unique à 4 chiffres associé à votre résidence pour aînés ou ressource intermédiaire.

Ce sont ces informations que vous utiliserez lors d'une situation d'urgence afin d'activer la chaîne téléphonique entre la centrale, votre résidence et les voisins.

LE RÔLE DE VOS VOISINS

Lorsque la chaîne téléphonique est activée, vos voisins inscrits au programme recevront un message préenregistré pour les informer que vous avez besoin de leur aide pour prendre en charge les résidents évacués.

S'ils sont à la maison ou à proximité, ils pourront rapidement accueillir vos résidents pour les amener dans le confort de leur domicile temporairement, le temps de l'intervention des services d'urgence.

Les voisins viendront à la rencontre de vos résidents au point de rassemblement déterminé dans votre Plan de sécurité incendie.



POUR VOUS INSCRIRE:
Bureau de l'ACSIQ
450 464-6413

**En collaboration avec le
Service de sécurité incendie
de la Ville de Terrebonne**

NOUS JOINDRE
450 471-8265, poste 1543



Terrebonne

